

## Bienvenue à Laurent FELIX nouveau chargé de secteur sur le territoire sud du département



Laurent a travaillé 18 ans dans le secteur industriel poids lourd puis a trouvé sa voie dans le secteur de l'immobilier. En tant qu'agent commercial puis chargé de secteur chez un autre bailleur social, ses connaissances dans le bâtiment et les logements sociaux lui ont permis d'intégrer un poste de chargé de secteur au sein de LOGIDIA. Il partage à ce jour son expérience, et nous apporte enthousiasme et rigueur pour améliorer la satisfaction des locataires LOGIDIA.

Laurent a en charge la maintenance des bâtiments ainsi que la supervision du personnel de proximité sur le secteur sud du département de l'Ain. Il traite également les réclamations techniques de son secteur.

## ENQUÊTE SUR L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL (EOS) ET SUPPLÉMENT DE LOYER SOLIDARITÉ (SLS)

L'accès au logement social est réglementé par la loi : il est réservé aux familles dont les revenus imposables sont inférieurs aux plafonds fixés par l'Etat.

Réalisée tous les ans, l'enquête SLS a pour but de déterminer si vous dépassez ou non les plafonds de ressources HLM. Si tel est le cas, vous serez assujettis au paiement d'un supplément de loyer de solidarité (appelé SLS ou Surloyer).

L'enquête EOS réalisée tous les 2 ans, sert à établir des statistiques nationales sur l'occupation du parc social et son évolution. Ces données transmises à l'Etat permettent au gouvernement de présenter au parlement un rapport sur la situation du logement en France.

Ces enquêtes sont en cours et **doivent se terminer le 31/12/2021.**

Pour ceux qui ne l'ont encore pas fait, **nous vous invitons à nous retourner par courrier postal de toute urgence l'enquête originale dûment complétée, accompagnée des pièces à fournir en fonction de votre situation personnelle.**

Pour rappel, les sanctions encourues en cas de non-réponse à ces enquêtes obligatoires sont les suivantes :

### Pour les locataires ne bénéficiant pas de l'APL :

- ➔ Une indemnité de 25 euros pour frais de dossier
- ➔ Une pénalité mensuelle de 7,62 euros par mois entier de retard
- ➔ L'application d'un Supplément de Loyer de Solidarité mensuel calculé avec coefficient de dépassement maximum (pouvant aller jusqu'à 1 000 €).

### Pour les locataires bénéficiant de l'APL :

- ➔ Une pénalité mensuelle de 7,62 euros par mois entier de retard.

Le défaut de réponse à l'enquête peut de plus, dans certains cas, vous faire perdre votre droit au maintien dans votre logement.

## STOP A L'HUMIDITÉ ET AU CALCAIRE DANS LES LOGEMENTS

L'humidité dans un logement peut rapidement devenir un véritable fléau pour ses occupants, générant des troubles sur la santé, en particulier des troubles respiratoires. L'humidité est également néfaste pour les logements, lesquels se dégradent beaucoup plus vite entre la peinture qui s'abîme, le papier peint qui se décolle, les traces de moisissure qui s'installent sur les murs, ou encore la condensation à l'intérieur des vitres.

En pratique, il s'avère bien souvent que le taux d'humidité élevé dans le logement est dû à une mauvaise occupation des lieux. Pour lutter contre l'humidité, il faut chauffer sans période d'interruption en maintenant une température idéale et adaptée pour chaque pièce. Le logement doit toujours être correctement chauffé et ventilé.

Aérer le logement au moins 2 fois par jour. Éviter de faire sécher le linge à l'intérieur. Ne pas boucher les aérations. Sans ventilation, l'air se charge d'humidité ce qui augmente l'inconfort et la consommation de chauffage.

Au besoin, il est possible de mettre un absorbeur d'humidité (ou un déshumidificateur) dans les pièces à fort dégagement de vapeur. Il faut donc aérer même en hiver. L'air renouvelé sera ainsi plus facile à chauffer.

Le calcaire quant à lui, obstrue les mitigeurs et pommeaux de douches, les canalisations, il peut engendrer une baisse de la pression et entraîner des fuites dans les canalisations ou les installations comme les radiateurs, la chasse d'eau.

Pour lutter contre le calcaire, détartrer les mousseurs des robinets, nettoyer régulièrement les siphons des lavabos, de la baignoire, de la douche, de l'évier afin d'éviter l'encrassement des évacuations.

Pour détartrer la chasse d'eau, verser du vinaigre blanc dans le réservoir jusqu'à la partie supérieure du tube de trop-plein et laisser reposer pendant 12 heures avant de tirer la chasse d'eau.

Vérifier périodiquement le bon fonctionnement du robinet d'arrêt de l'alimentation en eau du logement, et du groupe de sécurité du chauffe-eau électrique en l'actionnant au moins une fois par trimestre. Maintenir en bon état les joints sanitaires (silicone) autour des lavabos, baignoires, douches afin d'éviter les infiltrations d'eau.

Pour rappel, durant toute la durée du bail, le locataire doit assurer l'entretien courant de son logement et réaliser les réparations locatives qui sont à sa charge. A défaut, l'intervention d'un professionnel mandaté par LOGIDIA lui sera facturée.

### SULIGNAT - Les Cruets - 8 pavillons livrés le 15.07.21



### ST JEAN/REYSSOUZE - Le Verger - 5 pavillons livrés le 15.09.21



### SERGY - La Réserve - 4 logements livrés le 01.11.21



### BLYES - Le Clos Luizard - 5 pavillons livrés le 01.12.21



Ces dernières livraisons respectent la politique LOGIDIA qui se démarque par des constructions à taille humaine (petits immeubles collectifs et maisons individuelles), conçues de manière à répondre aux critères du développement durable. Elles offrent aux nouveaux locataires un cadre de vie privilégiant confort de vie (implantation des bâtiments pour éviter les vis à vis et orientation des pièces de vie offrant un maximum de luminosité), ainsi que des économies d'énergie grâce à un coût d'usage qui sera très faible pour les habitants.

## LES PRIX DE L'ÉNERGIE S'ENVOLENT, COMMENT ATTÉNUER L'EFFET SUR SA FACTURE ?

Avec l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, les factures d'énergie peuvent augmenter de plusieurs centaines d'euros par rapport aux années précédentes. Pour limiter l'augmentation, nous vous donnons les conseils suivants :

Le chauffage est souvent le premier poste de consommation énergétique. Pour économiser l'énergie, mieux vaut chauffer au plus près de ses besoins réels. D'une pièce à l'autre de l'habitation, la température conseillée change : 19°C dans les pièces à vivre et 16°C dans les chambres ce qui en plus assure un meilleur sommeil. Réduire la température de 1°C permet de réaliser en moyenne 7% d'économies sur la facture de chauffage.



### Vos contacts privilégiés :

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

**Vous avez la possibilité de nous joindre par téléphone aux numéros suivants :**

- Accueil Standard : ..... 04.74.32.17.40

- Service recouvrement des loyers et contentieux : ..... 04.74.32.19.80

- Service technique et travaux : ..... 04.74.32.17.08



Vous pouvez également nous envoyer votre message sur la boîte mail : [contact@logidia.fr](mailto:contact@logidia.fr)



### Adresse postale :

LOGIDIA  
Maison des Entreprises  
247 Chemin de Bellevue—BP 21  
01960 PERONNAS

Il y a par ailleurs de nombreux gestes qui permettent de réduire les gaspillages et faire des économies : traquer les courants d'air, isoler les tuyaux, bien régler les thermostats et baisser le chauffage en cas d'absence prolongée (ne pas le couper totalement pour éviter une hausse de l'humidité dans le logement pouvant rapidement générer des moisissures et autres dégradations).

Il est également possible de faire des économies d'eau chaude et d'électricité : préférer une douche courte plutôt qu'un bain, utiliser un pommeau économique, installer un mousseur sur les robinets, utiliser un bouchon d'évier plutôt que de faire la vaisselle en laissant couler l'eau... Dans la cuisine quelques bonnes pratiques peuvent également permettre de réduire sa consommation : nettoyage des brûleurs de la cuisinière, préchauffer l'eau de cuisson dans une bouilloire, éteindre les plaques électriques quelques minutes avant la fin de la cuisson. Le micro-ondes est beaucoup plus économe qu'un four traditionnel : il consomme cinq fois plus d'énergie ! Il faut l'utiliser surtout pour les cuissons rapides ou pour réchauffer ses plats. Ne pas préchauffer son four de façon automatique et éviter d'ouvrir la porte du four pour suivre le déroulement de la cuisson. A chaque ouverture, le four perd 20% de sa chaleur et augmente ainsi le temps nécessaire à la cuisson. Les plaques à induction permettent une économie de courant de 30% par rapport aux surfaces vitrocéramiques, et de 50% par rapport aux plaques classiques, car les aliments chauffent plus rapidement. Mettre un couvercle sur vos casseroles diminue le temps de cuisson. Penser à dégivrer son réfrigérateur 3 à 4 fois par an (2 à 3 millimètres de givre peuvent générer jusqu'à 30 % de consommation en plus). Utiliser lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle à bon escient. Faire tourner ses machines à l'eau froide est très efficace et plus économique. Un cycle à 30° consomme 3 fois moins d'énergie qu'un lavage à 90°. Du côté des lave-vaisselles, activer le mode « éco » permettra à l'appareil de consommer moins d'eau, et d'économiser en moyenne 25% d'électricité.

En cas d'abonnement électrique double tarif (heures creuses/heures pleines), penser à lancer les appareils pendant les heures creuses, quand le prix de l'électricité est sensiblement plus faible par rapport au tarif de base. Les plages horaires des heures creuses dépendent de la localisation, pour les connaître, se reporter à sa facture d'électricité. Acheter de préférence des appareils électroménagers (étiquette A) et ampoules à faible consommation d'énergie (LED) et penser à couper les appareils en mode veille.